

UN TERRITOIRE, UN ÉLU, UNE HISTOIRE

CLAUDE LEVY, CONSEILLER CONSULAIRE POUR LA DEUXIÈME CIRCONSCRIPTION D'ISRAËL, TEL-AVIV ET HAÏFA



C

laude Levy est né à Paris en 1956. Il a passé sa jeunesse en Seine-Saint-Denis, à Bondy. Après le lycée, il a fait des études de droit à la Sorbonne.

Engagé à gauche, il a été assistant du groupe socialiste au Conseil Général de Seine-Saint-Denis, où il a travaillé notamment avec Claude Bartolone. Il a aussi été Directeur de cabinet du Sénateur et Maire de Bondy, Claude Fuzier.

En 1989, à l'âge de 33 ans, alors que sa carrière politique est en pleine ascension, il décide de partir vivre en Israël faire son Alyah, en accord avec ses convictions. Il vit alors à Ra'anana et commence une période d'intégration où il repart à zéro et apprend l'hébreu. Il travaille dans des supermarchés en tant qu'employé, puis il ouvre son propre magasin.

En 1999, après avoir bien développé son supermarché, il part à Akko (Acre) : alors que son projet était de se reposer un peu avant de revenir à Ra'anana, il décide finalement de s'y installer. Il adopte définitivement sa nouvelle ville en faisant la campagne municipale de Shimon Lankri, qui est élu maire d'Akko sur une liste indépendante.

Depuis qu'il est à Akko, il a travaillé dans un hôtel pendant 5 ans, puis au ministère de l'intégration, spécifiquement pour les Français venant s'installer en Israël. En parallèle, pour faire connaître Akko, il est devenu journaliste et a écrit plusieurs articles sur cette ancienne cité qui a abrité un moment les Templiers et dont la vieille ville est classée au patrimoine mondial de l'Unesco.

Aujourd'hui, il travaille à mi-temps à la mairie d'Akko, comme conseiller pour les relations avec la France. Il est aussi chef d'îlot pour sa zone, et participe donc au partage d'informations pour la sécurité des Français d'Akko.

Il a une fille de 27 ans.

En mai 2014, il est élu conseiller consulaire sur une liste ADFE pour la circonscription Tel Aviv et Haïfa.



POURQUOI VOUS ÊTES-VOUS ENGAGÉ DANS LES ÉLECTIONS CONSULAIRES ?

En France, très tôt, j'ai eu un engagement politique que j'ai dû mettre entre parenthèses suite à mon arrivée en Israël, étant occupé à mon intégration dans ce pays dont je ne connaissais pas la langue et où je devais repartir de zéro.

Cependant, l'engagement public n'avait jamais complètement quitté mon esprit. Au moment de mon arrivée à Akko, j'ai créé avec Daphna Poznanski (ancienne députée de la huitième circonscription des Français établis hors de France, actuellement conseillère consulaire et conseillère AFE) une association de bienfaisance au sein du consulat de France, pour aider les Français en difficulté financière.

A la fin des années 2000 également, lorsque l'administration a souhaité un moment fermer le consulat de Haïfa (le plus proche d'Akko), nous nous sommes mobilisés avec Daphna pour nous opposer à cette fermeture. De plus, tout se passait à Tel-Aviv et à Jérusalem, même si Haïfa est aussi une ville importante, car aucun élu ne venait du Nord d'Israël. J'ai donc souhaité que les Français de cette zone soient mieux représentés et pris en compte. Par exemple, j'ai développé «le cycle du cinéma français» à Akko, pour montrer que nous pouvions aussi avoir des activités culturelles. C'est un engrenage qui m'a donné envie de m'engager de nouveau en politique.

Petit à petit, mon nom a été associé à la communauté française du Nord d'Israël : il était donc logique que je me présente lors des dernières élections. Je me sens particulièrement responsable de la continuité de l'existence du consulat de Haïfa et de la représentation des Français du Nord d'Israël... Je suis d'ailleurs le seul élu sur 16 en Israël à vivre au Nord (les autres étant dans la zone de Jérusalem ou Tel-Aviv, plus au centre du pays) : j'effectue donc de nombreux trajets pour me rendre aux réunions !



En 2011, signature du protocole de jumelage entre Saint-Mandé (94) et Akko, avec de gauche à droite, Patrick Beaudoin, Maire de Saint-Mandé, Jean-Pierre Nectoux, Président des jumelages de Saint-Mandé, Shimon Lankri, Maire de Akko, et Claude Lévy, Président des jumelages de Akko

QUELLE EST VOTRE VISION DU RÔLE DE CONSEILLER CONSULAIRE ?

Pour être honnête, si on s'en tient au texte de la loi, je répondrais « pas grand-chose ». En théorie, nous devons émettre un avis sur la politique de l'ambassade et du consulat de France. Les 3/4 des réunions laissent peu de marges de manœuvre et servent juste à valider des budgets dans le domaine des bourses scolaires, des anciens combattants, des affaires sociales, etc, alors que 95% du processus de choix et de validation a déjà été fait : nous pouvons seulement écouter et proposer, sans obligation d'être entendus. Nous pouvons faire des vœux, et c'est tout.

Je pense cependant que le fait que la loi soit floue peut aussi être utilisé comme un avantage. En effet, les textes ne disent pas ce que les conseillers consulaires doivent faire entre les réunions consulaires. En tant qu'élu du suffrage universel, notre avantage est d'être le représentant du peuple : si nous voulons prendre les choses en main, nous pouvons, avec légitimité, faire beaucoup de choses. Par exemple, la permanence n'est pas prévue par les textes mais permet de comprendre les problèmes des Français de la circonscription avec le consulat. Suite à ces échanges, j'ai pu intervenir pour essayer d'améliorer les services consulaires, afin notamment de réduire le délai pour obtenir un rendez-vous avec l'administration, qui est actuellement de 5 semaines. Une autre mission « officieuse et pas officielle » est d'aider les citoyens pour tout ce qui touche à la sécurité sociale, aux impôts, aux caisses de retraite, etc., car une intervention du conseiller consulaire aura souvent plus de poids et sera mieux entendue que celle du citoyen français. Selon moi, le flou artistique de la loi n'est donc pas complètement négatif : ce que la loi ne nous interdit pas, il est possible de le faire.

Pour améliorer les moyens d'action du conseiller consulaire, je pense que nous devons mieux nous faire connaître. En effet, beaucoup de Français ne savent pas que les conseillers consulaires sont là pour eux. Pour remédier à cela, en plus de mes permanences, je souhaite faire des conférences sur le rôle du conseiller consulaire.



Suite aux attentats de Charlie Hedbo en janvier 2015, message de solidarité des élus des Français d'Israël :
Claude Levy est ici en compagnie de Daphna Poznanski, conseillère consulaire et conseillère AFE,
et Elie Levy, conseiller consulaire



En 2014, Claude Bartolone, Président de l'Assemblée Nationale, reçoit Shimon Lankri, Maire de Akko, et Claude Lévy, Président des jumelages de Akko, alors qu'une convention avait été signée quelques années auparavant avec le département de Seine-Saint-Denis, que M. Bartolone a aussi dirigé

QUELLES SONT, SELON VOUS, LES PRINCIPALES PROBLÉMATIQUES RENCONTRÉES PAR LES FRANÇAIS DE VOTRE CIRCONSCRIPTION ET COMMENT LES POLITIQUES POURRAIENT Y RÉPONDRE ?

Les principales problématiques sont celles liées avec les prestations ou impôts français : à la retraite, à la sécurité sociale, la carte vitale ou le paiement des impôts, etc.

Parmi ces sujets, celui qui revient le plus souvent est la retraite : je crois que 50 à 60% des questions qu'on me pose y sont liées. Par exemple, on vient beaucoup me voir pour le certificat de vie : à la moindre petite erreur lorsque l'on remplit le formulaire à destination de l'administration, le versement de la retraite pourra être bloqué. J'ai vu des personnes qui se sont trompées quand elles ont écrit leur date de naissance, en notant « 2015 », et dont le versement a été bloqué. J'ai aussi vu des personnes nées au Maroc, où le certificat de naissance n'existe pas, mais qui se voient quand même exiger ce document par l'administration pour toucher une retraite !

Il existe de nombreuses démarches à faire quand on part de France. Pour les caisses de retraite, les impôts, la sécurité sociale, etc. , les gens sont mal informés à leur départ et au bout de quelques années, se retrouvent dans des impasses administratives.

Pour lutter contre ces problèmes, il faut essentiellement des services consulaires de qualité et de proximité (d'où ma lutte contre la fermeture du consulat de Haïfa).

POUVEZ-VOUS NOUS PARLER D'UN PROJET QUI VOUS TIENT PARTICULIÈREMENT À CŒUR POUR LES FRANÇAIS DE VOTRE CIRCONSCRIPTION ?

Je pense à deux projets en particulier.

Premièrement, je souhaite prolonger «le cycle du cinéma français» (1 film par mois pendant 8 mois), par un mini festival du cinéma français. Il n'y a pas de festival spécifique pour les films français dans le Nord d'Israël. Pourtant, cela permet de promouvoir la culture française, surtout en direction des Israéliens, qui sont très demandeurs des films de l'Hexagone. Je passe les films en français avec les sous-titres en hébreu, et 95% du public qui vient est israélien !

L'autre projet, je l'ai déjà initié à Akko, mais je souhaite maintenant l'élargir à d'autres villes : c'est de faciliter les jumelages entre villes israéliennes et françaises. Après avoir relancé les échanges entre Akko et la Rochelle, j'en ai développé de nouveaux avec Saint-Mandé et le département de la Seine-Saint-Denis. Ces jumelages servent surtout pour les jeunes, à découvrir le pays. Tous les jeunes que je reçois arrivent avec des a priori sur Israël. Ils en ont une image erronée et pensent souvent que c'est un pays où la guerre est visible partout. Quand ils arrivent, ils sont très surpris et découvrent que c'est en fait un pays ouvert, tolérant et où il peut faire bon vivre.

POUR FINIR, UNE PETITE ANECDOTE SUR LA VIE DE FRANÇAIS INSTALLÉS EN ISRAËL ?

En 1996, quand il y a eu la guerre du Golfe et qu'Israël était bombardé par des missiles irakiens, il y avait un système d'alerte qui passait par les radios, les sirènes et la télévision.

A cette époque, comme les gens ne travaillaient pas à cause de la guerre, le gouvernement a fait un effort pour passer de meilleurs films à la télé. Un Français que je connais avait enregistré un film qui passait à la télévision sur magnétoscope, alors qu'il n'était pas chez lui. Lors de la diffusion du film, il y a eu une alerte, que sa cassette a aussi enregistrée. Une fois rentré chez lui, et alors qu'il a commencé à regarder le film, il a vu l'alerte et est parti en courant, croyant que c'était une alerte actuelle !

Vue de Akko, ville où est installée Claude Levy

